ART. 51 N° II-158

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º II-158

présenté par Mme Lorho

ARTICLE 51

Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.